



VISIBILISER ET DOCUMENTER LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES EN REPUBLIQUE DU CONGO

Huit étapes pour améliorer la collecte et l'utilisation des données administratives sur les violences contre les femmes

1. Connaître les utilisations adéquates des données administratives sur les violences contre les femmes et en définir les priorités
2. Créer un mécanisme national ou infranational de coordination des données administratives sur les violences contre les femmes
3. Analyser le contexte législatif, politique et statistique en matière de violences contre les femmes et s'adapter
4. Organiser un dialogue entre utilisateurs/trices et producteurs/trices de données administratives sur les violences contre les femmes
5. Convenir des données administratives sur les violences contre les femmes qui seront collectées, analysées et publiées
6. Créer un plan de mise en œuvre pour la collecte et l'utilisation des données administratives sur les violences contre les femmes
7. Mettre en œuvre un système de rapports périodiques des données administratives sur les violences contre les femmes et en assurer le suivi
8. Assurer la communication des données

Lignes directrices techniques mondiales ONU FEMMES

Présentation de Kaani Assistance

Créée en novembre 2019, l'Association Kaani Assistance est une organisation féministe engagée dans la promotion des droits des femmes, des enfants et dans le renforcement de l'engagement communautaire des populations, avec un accent particulier sur les jeunes. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir l'engagement et le leadership des femmes et des jeunes filles ;
- Promouvoir le leadership en milieu juvénile ;
- Œuvrer pour la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- Renforcer la participation citoyenne et l'engagement communautaire.

Notre vision

En plaçant le respect de la dignité humaine au cœur de son action, l'Association Kaani Assistance aspire à contribuer à la construction d'une société égalitaire, inclusive et cohésive, où chaque personne vit et travaille dans le respect des droits et des devoirs de chacun, et participe activement au développement intégral du capital humain

Notre mission

Faire en sorte que l'engagement civique et la solidarité deviennent des pratiques courantes au sein de la population congolaise, en particulier chez les femmes et les jeunes, afin de les encourager à participer activement aux dynamiques de changement social et au développement du pays.



REMERCIEMENTS

L'Association Kaani Assistance tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble des institutions et partenaires ayant contribué à la réalisation de ce rapport.

Nous remercions particulièrement les autorités nationales et locales, le Commandement de la Police nationale, la Direction départementale des soins et services de santé, le Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre (PN-VBG), ainsi que les hôpitaux de référence et de base de Makélékélé et de Baongo pour leur collaboration.

Ce rapport n'aurait pu être mené à bien sans l'appui de l'Ambassade de France au Congo, dont le soutien financier a permis de réaliser la collecte de données sur le terrain et d'accompagner efficacement les survivantes sur le plan psychologique.

Nous exprimons également notre gratitude à la psychologue clinicienne et à l'ensemble des membres de l'association, dont l'engagement a été essentiel tant pour la collecte des données que pour l'accompagnement des survivantes.

Nos remerciements s'adressent également aux survivantes, dont la confiance et les témoignages ont enrichi ce travail et permis de porter la voix des victimes de violences basées sur le genre. Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à notre enquête en ligne.

SOMMAIRE

Résumé exécutif	5
Introduction	7
I- Données des violences faites aux femmes collectées	9
A. Hôpitaux de référence	10
B. Services de police	15
C. Programme national de lutte contre les VBG	16
II- Résultats des consultations psychologiques au siège de Kaani Assistance	18
III- Résultats de l'enquête en ligne	21
IV- Difficultés rencontrées lors de la collecte des données	25
A. Autorités sanitaires	26
B. Police et gendarmerie	26
C. Contraintes structurelles	27

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport est le résultat d'une initiative menée en 2025 par l'Association Kaani Assistance, visant à renforcer la disponibilité, la qualité et l'analyse des données relatives aux violences basées sur le genre (VBG) en République du Congo. Malgré les efforts institutionnels et communautaires, les violences faites aux femmes demeurent largement sous-déclarées et insuffisamment documentées, en raison notamment de l'absence de systèmes harmonisés de collecte d'informations, du faible taux de signalement et de contraintes structurelles freinant la coordination multisectorielle.

Ce rapport présente les principaux résultats du processus de collecte de données réalisé auprès des hôpitaux de référence de Brazzaville, des services de police et du Programme national de lutte contre les VBG, au cours du mois de novembre 2025. Il ne prétend pas rendre compte de la situation sur l'ensemble du territoire national, mais propose un aperçu permettant d'appuyer les efforts visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données sur les violences faites aux femmes. L'objectif est de contribuer à la consolidation des informations existantes afin de renforcer les actions de prévention, d'orientation et de prise en charge.

Les premières analyses confirment la persistance d'un niveau préoccupant de violences, aggravé par une sous-déclaration systémique liée à la stigmatisation, au manque de confiance dans les institutions, à la peur de représailles et aux limites des mécanismes de prise en charge.

Les structures sanitaires et sécuritaires font face à plusieurs difficultés : absence d'outils standardisés de collecte, insuffisance de ressources humaines, disparités dans les procédures et coordination limitée entre acteurs.

Les données recueillies auprès de l'hôpital de référence de Baongo, de la Police nationale et du Programme national de lutte contre les VBG offrent un aperçu de la situation des violences basées sur le genre. Elles mettent en évidence des lacunes persistantes en matière de documentation, de coordination interinstitutionnelle et d'accompagnement psychosocial des survivantes.

Les résultats sont présentés selon les données collectées auprès de chaque service, dans une perspective permettant une compréhension claire et contextualisée de la situation, en vue de mener un plaidoyer pour améliorer la collecte et l'utilisation des données administratives sur les violences faites aux femmes à l'échelle nationale.

Les résultats des consultations psychologiques effectuées au siège de Kaani Assistance, ainsi que ceux issus de l'enquête en ligne, viennent compléter cette analyse institutionnelle.

Enfin, le rapport identifie plusieurs contraintes majeures ayant affecté la collecte et formule des recommandations visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'exploitation des données relatives aux violences faites aux femmes.



Photo de famille lors de la présentation du rapport sur les vbg

Introduction

L'amélioration de la réponse institutionnelle et communautaire aux violences faites aux femmes exige la disponibilité de données fiables, actualisées et comparables. Dans cette perspective, l'Association Kaani Assistance a engagé un processus de collecte visant à documenter les cas signalés au sein des structures sanitaires, policières et administratives, tout en intégrant les données issues de ses propres activités psychosociales.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif plus large : renforcer la compréhension des dynamiques locales des violences, identifier les besoins des survivantes et soutenir l'élaboration de mesures de prévention et de prise en charge adaptées.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre), de nombreuses actions de sensibilisation sont menées à travers le pays. Pourtant, les violences demeurent largement invisibles, minimisées ou ignorées, en raison de l'insuffisance de données fiables, accessibles et régulièrement mises à jour. Ce manque d'information entretient une méconnaissance de l'ampleur réelle du phénomène, limitant l'accès des victimes à la justice, au soutien social et à la protection.

Cette invisibilité est renforcée par plusieurs facteurs structurels :

- le silence imposé par la peur ;
- la faible confiance dans les dispositifs policiers et judiciaires ;
- le traitement parfois inadapté des plaintes ;
- la stigmatisation persistante des victimes.

Ces obstacles entravent la reconnaissance des violences et compromettent la mise en place d'une prise en charge efficace et protectrice. Face à ce constat, et à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes 2025, l'Association Kaani Assistance a déployé une série d'actions visant à renforcer son engagement dans la lutte contre ces violences : écoute active, libération de la parole, collecte de données sur le terrain.



Objectifs

- Rendre visibles les violences (sexuelles, conjugales, verbales, physiques, etc.) en donnant la parole aux victimes ;
- Collecter des données sur les situations de violences dans différents lieux, notamment dans les hôpitaux de références à Brazzaville ;
- Ouvrir symboliquement le siège de l'association aux victimes pour apporter une assistance psychologique aux femmes;
- Documenter les freins à la dénonciation et les dysfonctionnements dans le parcours des survivantes ;
- Renforcer la collaboration avec les structures spécialisées et avec les services de police et de gendarmerie.



Méthodologie de travail

Afin d'assurer la réussite de cette initiative, une équipe composée des membres de l'Association Kaani a été déployée sur le

terrain pour collecter les données et documenter les violences au sein des structures de santé spécialisées, des services de police et du programme national de lutte contre les VBG. Cette démarche comprenait des échanges directs avec les acteurs concernés et le recueil de données quantitatives et qualitatives.

Un espace d'écoute confidentiel a été aménagé au siège de l'association, avec :

- une permanence d'accueil
- une psychologue clinicienne
- un mur de témoignages anonymes

Des entretiens individuels, réalisés avec le consentement éclairé des participantes, ont permis de recueillir des récits vécus à l'aide de fiches de collecte adaptées. Toutes les informations ont été collectées dans le respect strict d'un protocole éthique garantissant

anonymat, confidentialité et protection émotionnelle.

À travers cette approche sensible et rigoureuse, l'Association Kaani Assistance entend porter la voix des femmes trop souvent réduites au silence et contribuer à une meilleure compréhension des violences, afin d'améliorer les réponses institutionnelles et communautaires.

I. Données des violences faites aux femmes collectées

Cette section présente les résultats issus du travail de collecte mené auprès des principales institutions impliquées dans la prise en charge et le suivi des violences basées sur le genre à Brazzaville. Les données recueillies proviennent de l'hôpital de référence de Baongo, des services de police ainsi que du Programme national de lutte contre les VBG.

Elles offrent un aperçu des tendances observées durant les années 2023, 2024 et 2025, tout en mettant en lumière les limites documentaires rencontrées dans chaque structure.



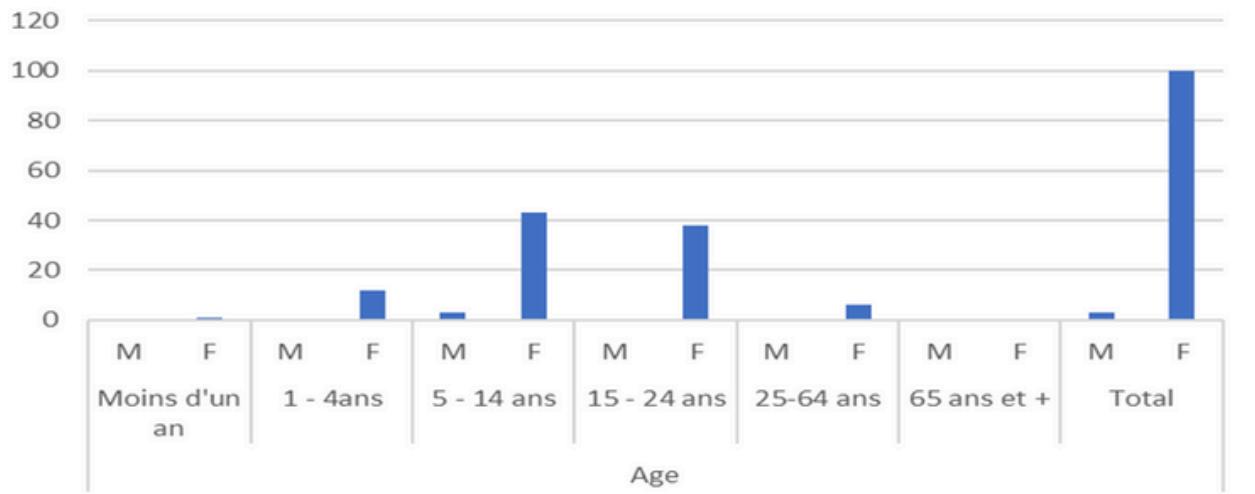
A. Hôpitaux de référence

Les hôpitaux de référence constituent un point d'entrée majeur pour les victimes de violences. Cette sous-section présente les données disponibles à l'hôpital de référence de Baongo concernant les cas enregistrés, les types de violences recensés et les principales formes de prise en charge fournies par l'hôpital.

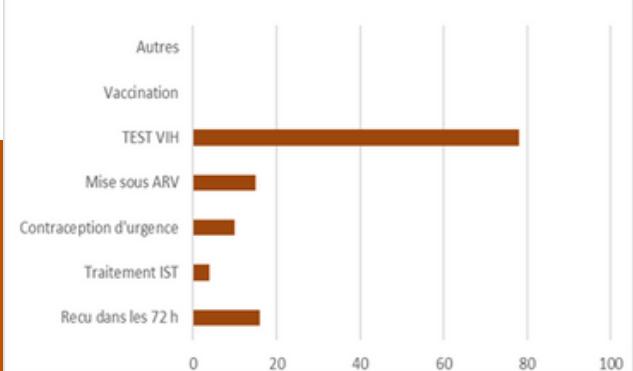


Prise en charge des victimes de violences sexuelles 2023

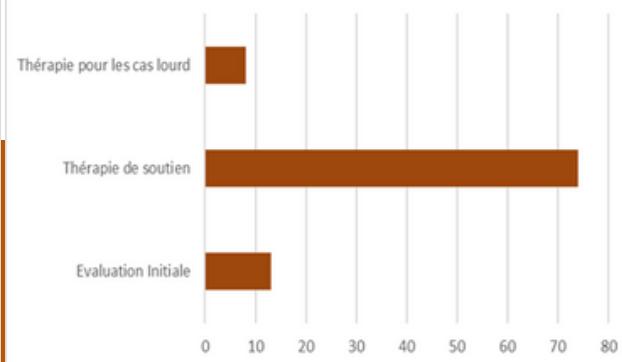
Répartition des victimes par sexe et par âge



Prise en charge Médicale



Prise en charge Psychologique



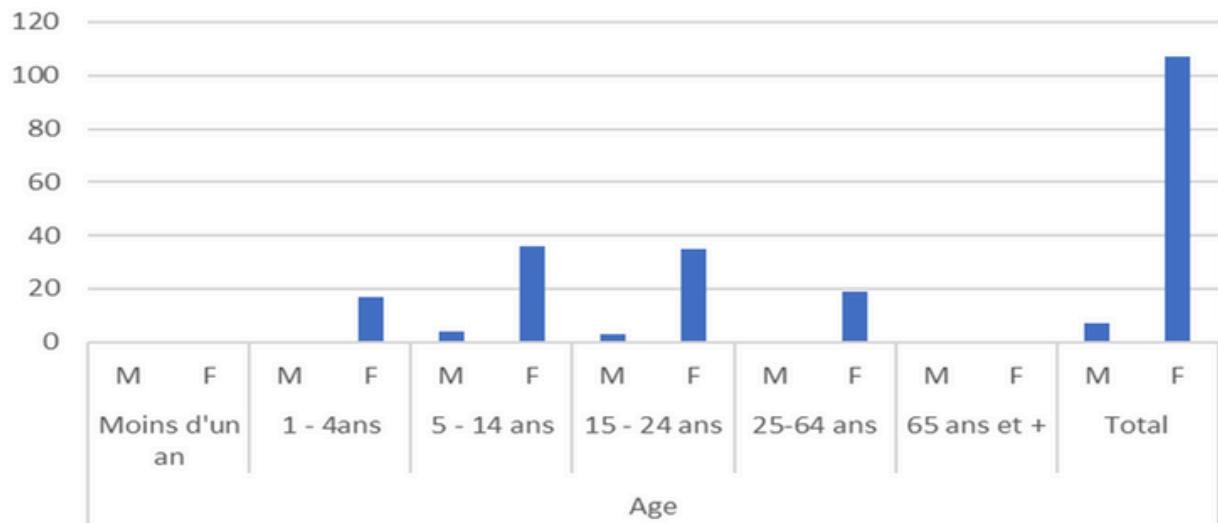
En 2023, 103 cas de viol ont été recensés et pris en charge. Les victimes sont majoritairement des femmes (97 %), avec une concentration importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (42 %) et les adultes de 25 à 64 ans (37 %). La présence de victimes mineures (15 % chez les 5-14 ans) constitue un signal d'alerte majeur.

La prise en charge médicale reste insuffisamment précoce, seulement 15,5 % des victimes ayant consulté dans les 72 heures, ce qui limite l'efficacité des interventions d'urgence (PEP VIH, contraception d'urgence, traitement IST). En revanche, le dépistage VIH est relativement bien couvert (76 %).

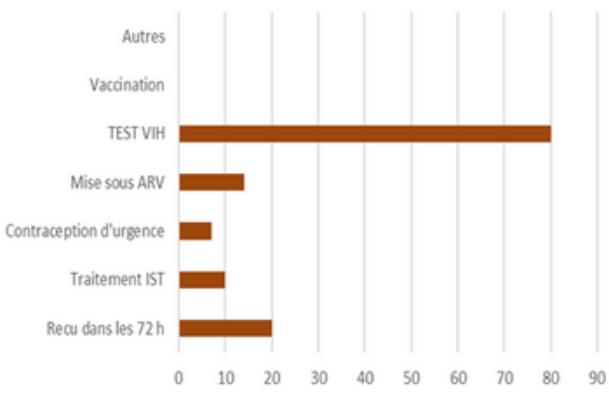
Sur le plan psychosocial, la thérapie de soutien est largement utilisée (72 %), mais le faible recours aux évaluations initiales structurées et aux thérapies spécialisées pour cas lourds indique un besoin de renforcement qualitatif.

Prise en charge des victimes de violences sexuelles 2024

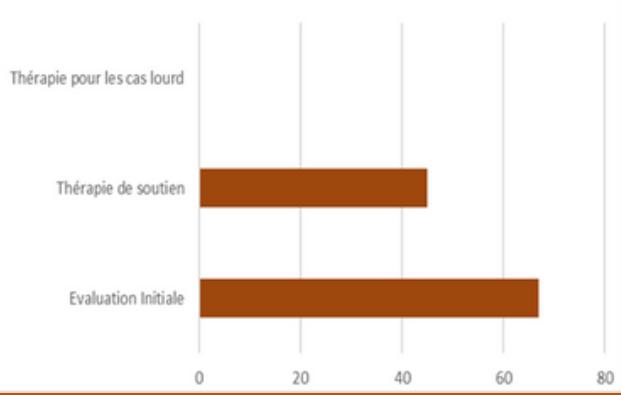
Répartition des victimes par sexe et par âge



Prise en charge médicale



Prise en charge Psychologique



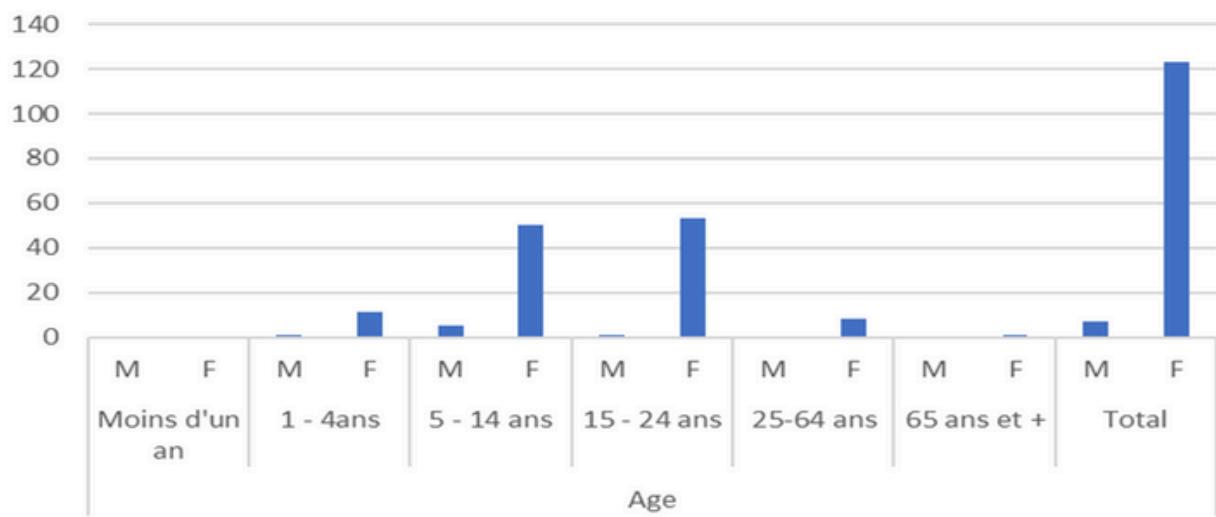
En 2024, 107 victimes de viol ont été prises en charge, contre 103 en 2023, avec une légère augmentation. Les victimes restent majoritairement des femmes (93 %). Les jeunes de 15-24 ans (36 %) et les adultes de 25-64 ans (33 %) demeurent les groupes d'âge les plus affectés, tandis que les mineurs de 5-14 ans représentent 20 % des cas, soit une proportion préoccupante.

Des progrès notables sont observés dans la prise en charge médicale d'urgence, notamment l'augmentation des consultations dans les 72 heures (19 % en 2024 contre 15,5 % en 2023) et une amélioration de la couverture du test VIH (75 %).

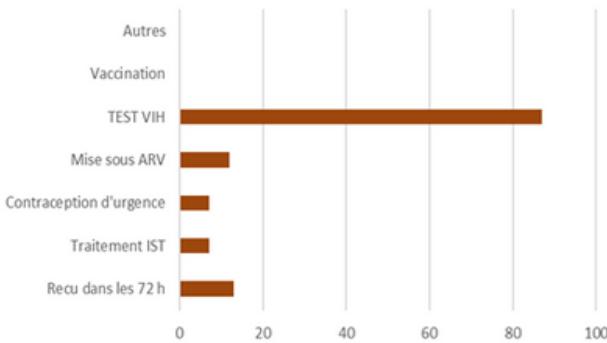
Cependant, la prise en charge psychologique spécialisée régresse fortement, avec aucun cas lourd traité en 2024, malgré un nombre élevé de victimes.

Prise en charge des victimes de violences sexuelles 2025

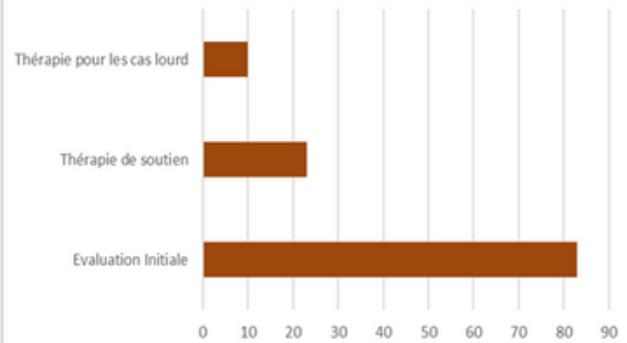
Répartition des victimes par âge et par sexe



Prise en charge Médicale



Prise en charge Psychologue



En 2025, 123 cas de viol ont été rapportés et pris en charge selon les données disponibles. Les victimes sont presque exclusivement des femmes, avec une prédominance marquée chez les jeunes de 15 à 24 ans et les adultes de 25 à 64 ans, qui représentent ensemble plus de 80 % des cas.

La prise en charge médicale précoce demeure insuffisante, avec seulement 10,6 % des victimes reçues dans les 72 heures suivant l'agression. Le dépistage VIH reste bien intégré au parcours de soins, tandis que l'accès à la contraception d'urgence, au traitement des IST et au PEP VIH demeure limité.

La prise en charge psychologique est relativement structurée, incluant des évaluations initiales et un accès aux thérapies pour cas lourds, bien que celles-ci concernent une minorité de victimes.

Recommandations

- **Renforcer l'unité de gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG) :** Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques de l'unité VBG afin d'améliorer la coordination, le suivi et la qualité de la prise en charge des victimes.
- **Mettre à disposition les kits nécessaires pour l'accompagnement et le suivi des victimes :** Assurer la disponibilité régulière de kits complets (médicaux, psychosociaux et de dignité) pour garantir une prise en charge rapide, adaptée et continue des survivant(e)s de VBG.
- **Aménager un espace sécurisé dédié à la prise en charge des victimes :** Mettre en place des espaces sécurisés, confidentiels et adaptés, permettant une prise en charge respectueuse, digne et protectrice des victimes de violences basées sur le genre.
- **Renforcer les systèmes de gestion des données** afin de garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des informations sensibles relatives aux victimes, tout en assurant la production, l'actualisation et la disponibilité fréquente de données chiffrées fiables



B. Services de police

Les services de police jouent un rôle déterminant dans le signalement, la protection et l'orientation des victimes. Cette partie présente les données partiellement fournies par l'unité spécialisée dans le suivi des VBG à Brazzaville au niveau de la police judiciaire. Faisant partie intégrante des acteurs de lutte contre les violences faites aux femmes, la police congolaise a pour mission de procéder à la recherche des preuves, les auteurs et les présenter au Parquet une fois saisi.

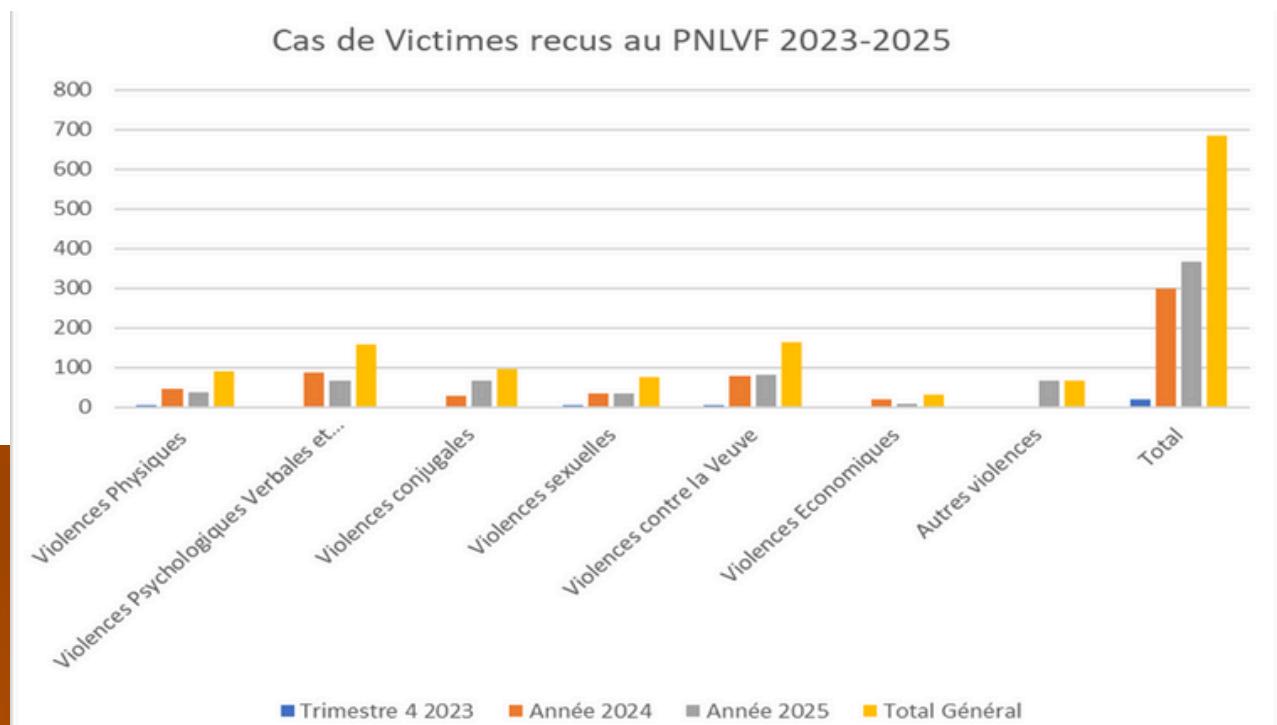
- Pour l'année 2023
- 110 cas de VBG, réparti comme suit:
 - 15 Cas de Viol sur mineurs , dont l'âges varient entre 1 an à 14 ans;
 - 95 Cas de Violences diverses sur des femmes majeurs (psychologiques, économiques, sexuelles, ...dont 23 cas d'expulsion du foyer et 14 cas de viol aggravé sur majeures
- Pour l'année 2024
- 86 cas de VBG , réparti comme suit:
 - 33 cas de viol sur mineures;
- 53 cas de VBG , dont 17 pour expulsion de foyer
- Pour l'année 2025
- 91 cas de VBG , réparti comme suit:
 - 14 cas de viol sur mineurs;
 - 77 cas VBG, dont 32 pour expulsion du foyer;
- Soit un total de 287 plaintes enregistrées et une recrudescence d'expulsion du foyer sans raisons légitimes.
- La liste de 2025 reste exhaustive

Recommandations

- Mettre en place un système de suivi centralisé et exhaustif des cas de VBG pour faciliter l'analyse des tendances annuelles.
- Assurer la disponibilité fréquente de données chiffrées afin d'orienter les politiques et actions de prévention.
- Former le personnel de la police judiciaire et des unités spécialisées aux techniques d'investigation spécifiques aux VBG, y compris la collecte de preuves et l'accompagnement des victimes.
- Sensibiliser les agents sur l'importance de la protection et de la confidentialité des victimes pour renforcer la confiance du public.
- Créer des espaces sécurisés au sein des commissariats pour la prise en charge et l'écoute des victimes.
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation annuelle de la gestion des VBG afin d'ajuster les stratégies en fonction des tendances observées.
- Produire des rapports de synthèse réguliers pour informer les décideurs et les partenaires sur l'évolution des cas et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

C. Programme national de lutte contre les VBG

Le Programme national constitue un acteur central dans la coordination et la consolidation des données administratives liées aux violences basées sur le genre. Cette section présente les chiffres mis à disposition des cas de victimes reçus par le PNLVF de 2023 à 2025.



Entre 2023 et 2025, le PN VBG a enregistré 685 cas de violences faites aux femmes, à Brazzaville avec une hausse de 23 % entre 2024 et 2025.

Les violences les plus fréquentes concernent les veuves (164 cas) et les violences psychologiques (157 cas).

Les violences conjugales augmentent fortement en 2025, tandis que les violences sexuelles restent stables.

L'apparition d'autres violences en 2025 reflète une amélioration de la collecte.

Recommandations

- Mettre en place un mécanisme national ou infranational de coordination des données administratives relatives aux VBG, afin d'assurer une harmonisation des systèmes d'information, une meilleure centralisation des données et une production statistique fiable.
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes de VBG, notamment à travers des formations continues, des outils standardisés et un accompagnement technique visant à améliorer la qualité des interventions.
- Développer et opérationnaliser des espaces sécurisés dédiés à l'accueil, à l'orientation et à la prise en charge globale des survivantes, garantissant confidentialité, sécurité et accès effectif aux services essentiels.
- Améliorer le système de suivi, d'orientation et de référencement des victimes, afin d'assurer une continuité de la prise en charge médicale, psychologique, sociale et juridique, et d'éviter les ruptures dans le parcours d'assistance.
- Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, en impliquant les communautés, les leaders locaux, les institutions et les partenaires techniques, pour réduire la prévalence des VBG et promouvoir une culture de protection des droits



II. Résultats des consultations psychologiques au siège de Kaani Assistance

Cette section expose les observations tirées des consultations psychologiques réalisées par la psychologue clinicienne au sein du siège de Kaani Assistance. Elle met en lumière les types de violences déclarées par les survivantes, les impacts psychologiques identifiés, les besoins d'accompagnement exprimés et les dynamiques émotionnelles observées.





Les données recueillies auprès des Dix-sept (17) survivantes reçues lors de la campagne de consultation psychologique lancée par Kaani du 25 novembre au 10 Décembre mettent en évidence une prévalence élevée de violences psychologiques, sexuelles, physiques, conjugales et intrafamiliales, affectant principalement des femmes jeunes présentant une situation économique vulnérable.

Les violences enregistrées sont pour la plupart perpétrées par des proches, majoritairement des conjoints, membres de la belle-famille ou de la famille directe, ce qui confirme le caractère domestique et structurel du phénomène.

Sur le plan psychologique, toutes les survivantes présentent un niveau d'atteinte émotionnelle élevé, caractérisé par la tristesse, la peur, la détresse, et une forte culpabilité. Certains cas présentent des symptômes sévères : troubles du sommeil, cauchemars, idées suicidaires, détresse aiguë et asthénie physique et sexuelle consécutive à un viol.

L'analyse montre également un isolement social profond, avec l'absence quasi totale de réseau de soutien, ce qui augmente le risque de revictimisation. Les besoins immédiats exprimés concernent principalement l'accompagnement social et le soutien psychologique.

Les orientations proposées ciblent systématiquement un suivi psychologique régulier et, dans certains cas, l'implication du service social pour la protection, l'hébergement et l'assistance matérielle. Globalement, les données soulignent des situations de risque élevé, nécessitant une intervention coordonnée incluant : la prise en charge psychologique continue, le renforcement de la protection pour les survivantes encore exposées à l'auteur, l'accompagnement social, et la consolidation des mécanismes de soutien communautaire et institutionnel.

Quatre (4) survivantes ont des antécédents de violences répétées, indiquant une situation de vulnérabilité chronique.

Quelques messages du mur à témoignage « Parler peut tout changer

1

S'accepter l'est encore plus !

Ça fait du bien de se confier
et de ne pas se replier sur
soi.

2

3

Rien que le bien être !

Notre bien-être compte plus
que l'avis des autres, car le
monde est contrasté

4

Ne gardez pas tout pour vous,
parlez c'est déjà un pas vers
l'avant. Alors parlons-en !

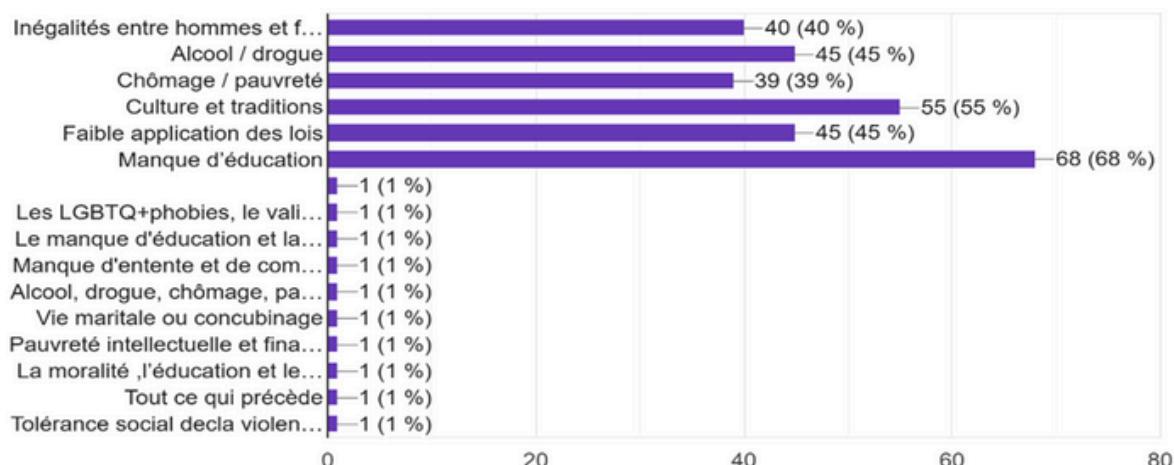
5

III. Résultats de l'enquête en ligne

Afin de compléter les données institutionnelles et psychosociales, une enquête en ligne a été diffusée auprès du grand public. Cette section présente une partie des résultats de ce sondage, en offrant une vue d'ensemble de la connaissance et de la perception des violences basées sur le genre (VBG) par les personnes interrogées.

NB : la totalité des résultats du sondage est disponible sur le site de l'association kaani.

Selon vous, quelles sont les principales causes des violences faites aux femmes ? Autre (préciser :
_____)
100 réponses



Les réponses montrent un consensus clair sur les causes des violences faites aux femmes, liées à des facteurs structurels, socio-culturels et économiques.

Le manque d'éducation est identifié comme la cause la plus fréquente, car il favorise l'ignorance des droits humains et la banalisation de la violence.

Les inégalités de genre constituent une cause systémique majeure, alimentée par les normes patriarcales et des rapports de pouvoir déséquilibrés.

Les traditions et les pratiques culturelles perpétuent les stéréotypes sexistes et légitiment les violences conjugales et familiales.

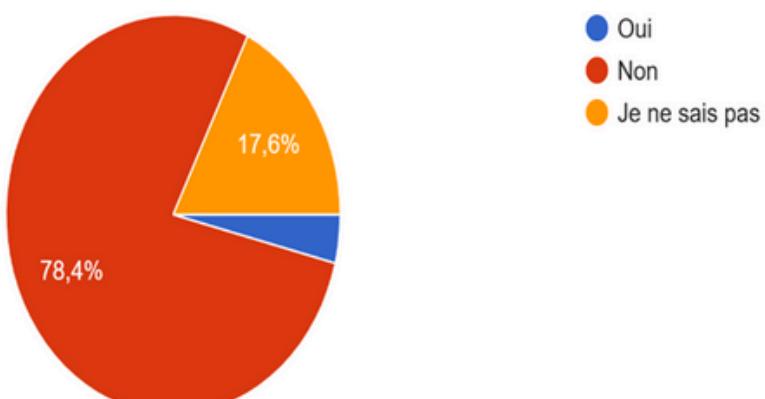
La faible application des lois et l'impunité renforcent la vulnérabilité des femmes face aux violences.

Des facteurs aggravants comme l'alcool, la drogue et la pauvreté sont souvent cités comme amplificateurs des tensions.

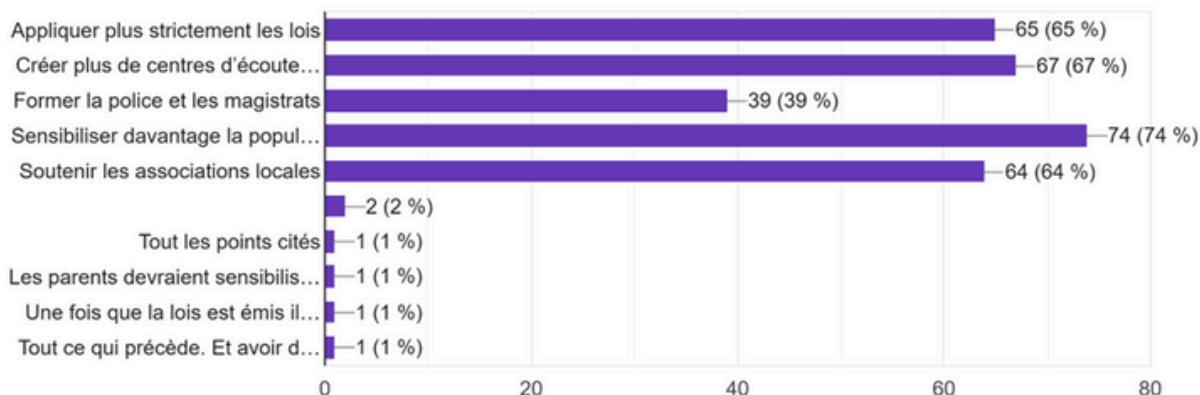
Ces éléments restent toutefois secondaires par rapport aux causes structurelles profondes.

L'ensemble du phénomène résulte de causes interconnectées mêlant normes sociales, discriminations et faiblesses institutionnelles.

Pensez-vous que la société congolaise protège suffisamment les femmes victimes ?
100 réponses

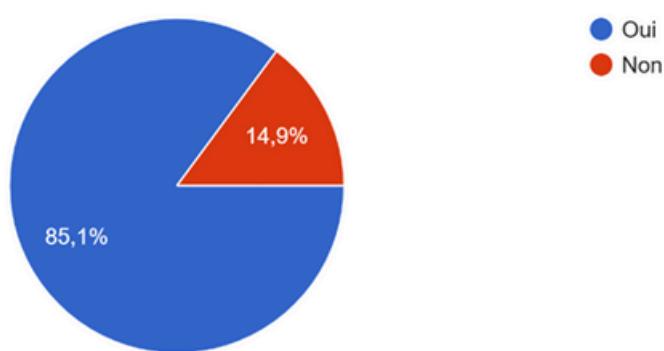


Selon vous, que devraient faire les autorités pour mieux lutter contre ces violences ? Autre (préciser : _____)
100 réponses



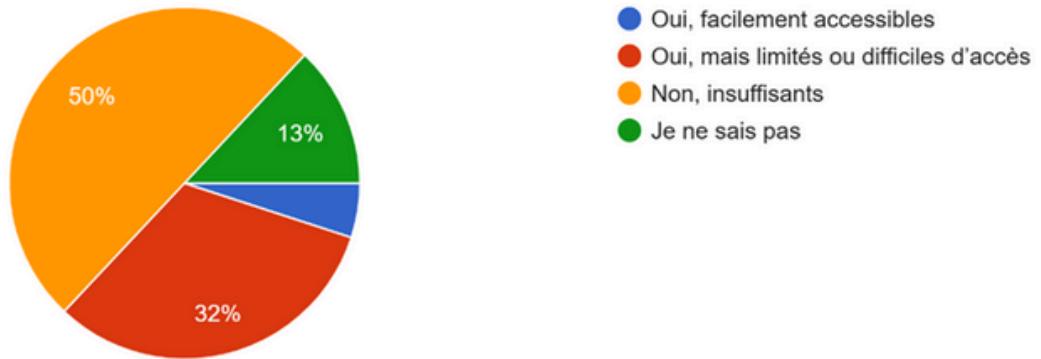
Avez-vous entendu parler de la loi Mouébara sur la lutte contre les violences faites aux femmes au Congo-Brazzaïville ?

100 réponses



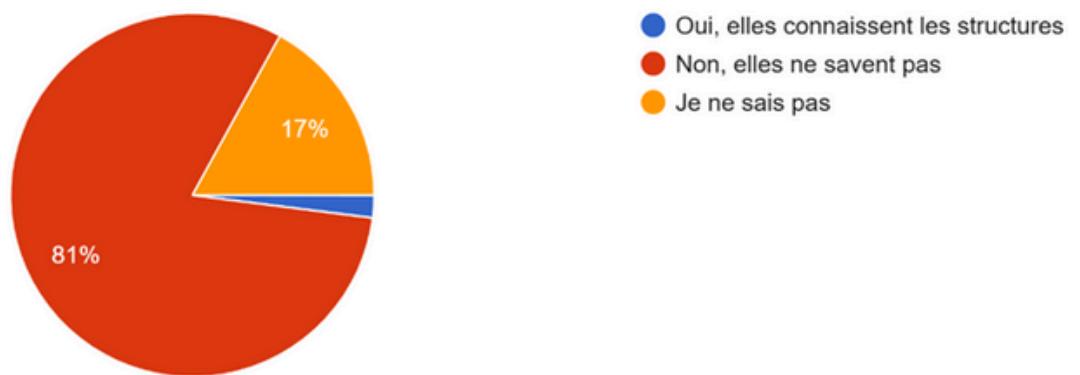
Pensez-vous que ces dispositifs sont effectifs et accessibles à toutes les victimes

100 réponses



Selon vous, les femmes victimes de violence savent-elles où se tourner pour être aidées ?

100 réponses

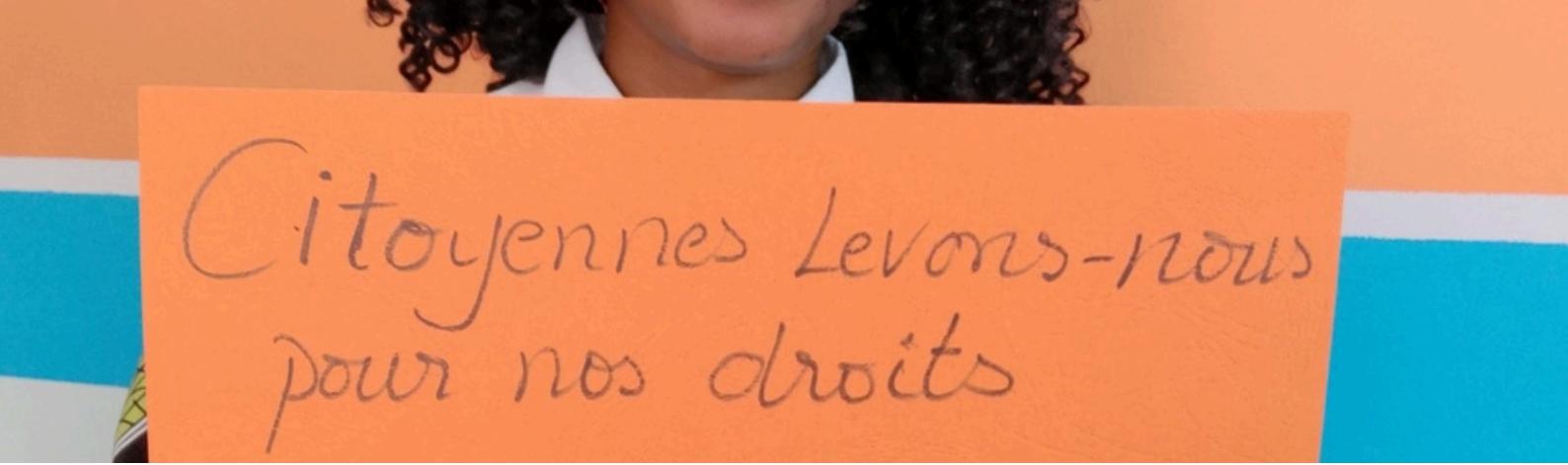


IV. Difficultés rencontrées lors de la collecte des données

La collecte des données relatives aux violences faites aux femmes à Brazzaville a été confrontée à plusieurs contraintes sur le terrain, limitant la complétude et la qualité des informations disponibles. Ces difficultés concernent principalement les autorités sanitaires, les forces de sécurité, ainsi que divers facteurs structurels et socioculturels.

Par ailleurs, la lenteur administrative observée dans le traitement des courriers relatifs aux demandes d'autorisation a constitué un obstacle majeur. Les autorisations nécessaires ont été délivrées avec un retard important, nous obligeant à effectuer de nombreux aller-retours pour suivre l'état d'avancement des dossiers. Il est également arrivé que certains de nos courriers s'égarent au sein des services concernés, compliquant davantage le suivi et retardant l'achèvement du processus de collecte.





Citoyennes Levons-nous
pour nos droits

A. Autorités sanitaires

L'un des principaux obstacles rencontrés concerne l'accès aux données au sein des établissements de santé. Dans l'un des hôpitaux visités, les informations sollicitées n'ont pas pu être obtenues, réduisant ainsi la couverture statistique et limitant la représentativité des données collectées.

Dans d'autres structures, les données disponibles se sont révélées fragmentaires, incomplètes ou non standardisées, ce qui a rendu leur traitement et leur consolidation particulièrement complexes.

De plus, le personnel chargé de la documentation dans les hôpitaux fait souvent face à des ressources limitées, tant humaines que matérielles, ainsi qu'à une formation insuffisante en matière de collecte, de classification et de traitement des données relatives aux violences basées sur le genre. Cette situation entraîne des écarts importants dans la qualité et l'uniformité des informations recueillies, et constitue un frein majeur à l'établissement d'un système harmonisé et efficace de suivi des cas de violences

B. Police et Gendarmerie

L'accès aux données auprès des forces de sécurité a également présenté plusieurs limites. Si la Police nationale a transmis les informations partiellement disponibles au sein de son organe spécialisé dans le suivi des violences basées sur le genre à Brazzaville, la situation a été différente du côté de la gendarmerie.

En effet, le courrier officiel adressé par l'Association Kaani Assistance à cette institution est resté sans suite, ce qui n'a pas permis d'intégrer leurs données dans le présent rapport.

À ces contraintes institutionnelles s'ajoutent des problématiques structurelles et socioculturelles, notamment la sous-déclaration persistante des cas, fortement influencée par la stigmatisation, la peur de représailles, le manque de confiance dans les services de sécurité et la normalisation des violences au sein de certaines communautés. Ces facteurs contribuent à limiter la visibilité statistique du phénomène et compliquent la mise en place de réponses adaptées

C. Contraintes structurelles

Le cadre légal national de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) existe en République du Congo et prévoit plusieurs dispositifs destinés à protéger les femmes, les filles et les enfants. Cependant, son application effective demeure entravée par un ensemble de restrictions structurelles qui limitent l'impact des politiques publiques en la matière.

Tout d'abord, les établissements concernés ; structures de santé, services judiciaires et dispositifs de protection sociale, font face à un manque criant de ressources humaines, matérielles et financières. Le personnel est insuffisant, les infrastructures adaptées à la prise en charge et à la protection des survivantes sont rares, et les outils nécessaires à la documentation des cas manquent souvent. Ces difficultés compromettent l'enregistrement systématique et rigoureux des incidents.

Par ailleurs, une grande partie du personnel chargé de la prise en charge et du suivi des VBG ne bénéficie pas d'une formation spécialisée suffisante. Ce déficit de compétences affecte la qualité, la précision et la fiabilité des données collectées. À cela s'ajoute l'absence de procédures uniformisées et standardisées au niveau national : chaque établissement fonctionne avec ses propres pratiques de déclaration, de signalement ou de suivi, ce qui empêche la constitution d'une base de données cohérente et harmonisée.

S'y ajoutent des facteurs sociaux et culturels ayant un impact majeur : la banalisation de certaines formes de violences, la stigmatisation, la peur de représailles ou la pression familiale contribuent à dissuader de nombreuses victimes de signaler les faits ou de solliciter une aide. Cette sous-déclaration significative prive les institutions d'informations essentielles pour comprendre l'ampleur réelle des violences.

Enfin, l'un des obstacles les plus préoccupants demeure l'absence de données récentes, exhaustives et comparables à l'échelle nationale. Ce déficit informationnel rend extrêmement difficile l'évaluation précise du phénomène, la planification d'interventions adaptées, ainsi que le suivi de l'efficacité des dispositifs juridiques existants.

Dans ce contexte marqué par des insuffisances institutionnelles, logistiques et normatives, les efforts de documentation, de prise en charge et de prévention des VBG restent gravement compromis, limitant la capacité du pays à offrir une réponse globale et efficace à ce fléau.

Conclusion

Les violences sont massives mais demeurent largement invisibles, et les chiffres présentés sous-estiment encore la réalité vécue par de nombreuses femmes. Face à des institutions insuffisamment équipées et à un besoin urgent de prise en charge sécurisée des victimes, ce rapport se veut un point de départ. Il appelle à une action collective renforcée, impliquant les pouvoirs publics, la société civile et les communautés, afin de rendre ces violences visibles, d'améliorer les réponses institutionnelles et de garantir une protection effective des femmes et des filles.



© Kaani Assistance, 2025

Le présent document peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales et de plaidoyer, sous réserve de la mention explicite de la source.

Ce rapport a été élaboré dans le cadre du projet « Visibiliser et documenter les violences faites aux femmes en République du Congo », mis en œuvre avec le soutien financier de l'Ambassade de France en République du Congo.

Les opinions et informations contenues dans ce document relèvent de la seule responsabilité de l'Association Kaani Assistance et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Ambassade de France.